



COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

VEGA
Investment Solutions

VEGA COURT TERME DYNAMIQUE

Une recherche de rendement
alternative aux produits monétaires

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

OBLIGATAIRES

Article 8
au sens de la
réglementation SFDR

VEGA COURT TERME DYNAMIQUE

- Une alternative aux supports traditionnels de placements de trésorerie
- Une sensibilité aux taux comprise entre 0 et 1,5 combinée à...
- ...une diversification au travers des obligations convertibles.

UNE ALTERNATIVE AUX PLACEMENTS DE TRÉSORERIE CLASSIQUES

VEGA Court Terme Dynamique est un fonds principalement investi en instruments du marché monétaire et, dans une moindre mesure, en obligations convertibles qui permettent de bénéficier indirectement de la performance des marchés actions.

Les titres de créances négociables libellés en euros représentent au moins 60% du portefeuille (y compris les liquidités). Le fonds pourra également investir jusqu'à 30% de son actif en instruments du marché obligataire : obligations convertibles, indexées ou synthétiques. La sensibilité* du fonds au taux d'intérêt est comprise entre 0 et 1,5.

La stratégie d'investissement repose sur l'optimisation de l'allocation d'actifs entre produits du marché monétaire et obligations convertibles. Au travers du marché des obligations convertibles en actions, le gérant s'efforce de bénéficier de la surperformance de cette classe d'actifs en cas de hausse du marché actions.

** la sensibilité d'une obligation est, en pourcentage, le potentiel de hausse ou de baisse de son cours pour une variation de 1% des taux d'intérêt, à la baisse ou à la hausse.*

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES TITRES CONVERTIBLES

Au sein de l'univers d'investissement, la société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie pour sélectionner un titre à l'achat ou à la vente.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT EN OBLIGATIONS CONVERTIBLES ET ASSIMILÉS

- Émissions avec un encours supérieur à **200 millions d'euros**
- Delta action global de la poche convertible < **0,60** (la poche pourra donc baisser de 0,50 % si les sous-jacents actions venaient à baisser de 1%.
- 3% de l'actif maximum en titres émis par des entités dont le **rating est inférieur à BBB** - (selon standard & Poors ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion).
- 15 % de l'actif max. **en titre d'entités non notées par une agence de notation**, le solde étant composé d'émissions investment Grade (disposant d'une notation supérieure ou égale à BBB - (selon standard & Poors ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion).

POINT D'ATTENTION VEGA Court Terme Dynamique permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (notamment le **risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Informations Clés. Il convient de respecter la **durée de placement recommandée 1 an**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Informations Clés. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.



Pierre DIOT

Gérant de VEGA Court
Terme Dynamique

PROFIL DE RISQUE

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital. Il existe un risque de perte en capital.

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué, y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Ces différents risques sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques sont : risque de taux, risque de crédit, risque lié à l'obligation convertible, indexée ou synthétique, risque lié aux produits dérivés, risque actions, risque de contrepartie, risque lié à la gestion des garanties financières, risque de durabilité.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 **2** 3 4 5 6 7

** Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).*

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion est double :

- réaliser une performance supérieure à l'€ster + 50 points de base.
- Mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Conformément aux catégories définies par le Règlement SFDR, l'OPCVM est un produit dit « article 8 ». Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

EN SAVOIR +

	Part R	Part I
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	VEGA Investment Solutions	
Nature juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français de type OPCVM	
Classification	Actions des pays de l'Union Européenne	
Risque de perte en capital	Oui	
Nourricier	Non	
Durée de placement recommandée	1 an	
Devise de référence	Euro	
Code ISIN	FR0010078279	FR0012260545
Indice de référence	ESTR CAPITALISE +0,5% (taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la BCE). Informations disponibles sur le site https://www.ecb.europa.eu L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par les fonds.	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale :		
- d'alignement à la taxonomie	0 %	
- d'investissements durable	5%	
Date de création	15/07/2004	
Affectation des résultats	Capitalisation	
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrat d'assurance vie et de capitalisation référencés par le groupe BPCE	
Souscription minimale initiale	1 part	1 000 000 €
Frais d'entrée⁽¹⁾ maximum	Néant	
Frais de sortie⁽¹⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,54 % de l'actif net . Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. > dont rétrocession max. au réseau distributeur : 0,24%	0,25 % de l'actif net . Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.. > dont rétrocession max. au réseau distributeur : 0,05%
Coûts de transaction	0,21 % de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons	
Commission de surperformance ⁽²⁾	10.0% de la performance du Produit par rapport à son Indice de Référence 0,09% de la valeur de votre investissement par an. Ce montant est une estimation calculée sur la moyenne des coûts des 5 dernières années. Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du Produit, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son Indice de Référence.	
Modalités de souscription et de rachat	Cours inconnu	
Valorisation	Quotidienne	
Décimalisation	Cent millièmes de part	Dix millièmes de part
Heure de centralisation	12h	
Indicateur Synthétique de Risque⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur les sites <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010078279/detail> et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0012260545/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur les sites <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010078279/detail> et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0012260545/detail>.**

(1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. – (2) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert l'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en oeuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. – (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.im.natixis.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller bancaire est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation. Vous pouvez également écrire au service réclamation de votre banque (dont les coordonnées figurent dans les brochures tarifaires de votre établissement bancaire ainsi que sur son site internet dans la rubrique dédiée « Réclamations »), y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF de préférence par formulaire électronique sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur, bouton « Saisir le médiateur » ou par courrier postal, à l'adresse 17 place de la Bourse 75082 Paris cedex 2. La charte de la médiation est disponible sur le site de l'AMF et la saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Natixis Investment Managers International et VEGA Investment Solutions qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, distributeurs de ce produit, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Manager International et VEGA Investment Solutions sont des filiales. L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, VEGA Investment Solutions et BPCE Vie. BPCE Vie, qui référence ce produit, est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A. En relation avec ce produit, les Banques Populaires ou les Caisses d'Épargne distributeurs de ce produit peuvent percevoir une rémunération ou tout avantage non monétaire pouvant également être attribué dans le cadre de la distribution de ce produit. Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Document non contractuel, actualisé en janvier 2025.

VEGA Court Terme Dynamique est un FCP de droit français géré par Natixis Investment Managers International (délégataire : VEGA Investment Solutions).

VEGA Investment Solutions - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2 869 638,25 euros, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers n° FR417367_01UEPO délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 43, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris (01 58 19 09 80 / service-clients@vega-is.com).

Natixis Investment Managers International - Société par actions simplifiée au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 197 856 880 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.